

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance régulière du 2 août 2021

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 2 août 2021 à 22h28, à huis clos enregistrée, considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

Sont présents à cette rencontre à huis clos :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Absent :

Monsieur Michel Dénommé Conseiller

Monsieur Alain Fortin, maire préside l'assemblée et madame Mélissa Morin, directrice générale adjointe, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-08-994

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 18 août 2021 le décret numéro 1127-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 27 août 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-057 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

CONSIDÉRANT que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par monsieur Claude Desjardins d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et la directrice générale adjointe puissent y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de monsieur Alain Fortin, maire, la séance ordinaire est par conséquent ouverte à 22h28, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

2021-08-995

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adoptée à l'unanimité.

2021-08-996

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 28 JUIN 2021

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

2021-08-997

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2021.

Monsieur Alain Fortin, maire, n'était pas présent à cette assemblée ordinaire, mentionnant qu'il s'est retiré de la décision de l'embauche de Isaak Fortin, par conflit d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité.

2021-08-998

ADOPTION DES COMPTES AU 15 JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter les rapports suivants, et ce, pour la période jusqu'au 15 juillet 2021;

Comptes payés Caisse Desjardins Période de juin (chèques 627 à 632)	791 955.77\$
Comptes à payer Liste suggérée des paiements Période de juillet (chèques 633 à 662)	86 195.18\$
Liste des salaires nets et frais de déplacement (26 juin au 10 juillet 2021)	19 843.95\$
Paiements par virements bancaires Prélèvements automatiques Virements bancaires	2 585.06\$ 23 655.04\$
Chèque annulé	0

Adoptée à l'unanimité

2021-08-999

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE NO. 13-0021

CONSIDÉRANT que le délai de probation de l'employée est terminé et que l'employée remplit ses tâches de façon plus que satisfaisante;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de mettre fin à la période de probation de l'employée no. 13-0021.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1000

FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE NO. 70-0002

CONSIDÉRANT que le délai de probation de l'employée est terminé et que l'employée remplit ses tâches de façon plus que satisfaisante;

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mettre fin à la période de probation de l'employée no. 70-0002.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1001

FONDATION DES BOURSES DE LA RELÈVE –DON FINANCIER

CONSIDÉRANT que complicité d'emploi fait présentement une levée de fonds pour les bourses de la relève;

CONSIDÉRANT que ce système de bourse veut faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'il est très important pour une région comme la nôtre de favoriser la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et il est résolu de faire un don de 500\$ au comité de financement.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1002

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE SUIVRE LA FORMATION DE PG SOLUTION POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la municipalité sera en élection le 7 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité à de nouveaux employées;

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu d'autoriser la direction générale de suivre la formation Perfas offert par PG solution du montant de 1170.00\$.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1003

AUTORISATION DE FAIRE L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA VOIRIE D'HIVER

CONSIDÉRANT que les employés de voirie considère nécessaire de renouveler nos couteaux d'hiver sur nos camions de déneigement;

CONSIDÉRANT que les derniers couteaux ont été installer en 2017;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu d'autoriser de faire l'achat d'équipement pour la voirie d'hiver au montant de 6456.00+Tx.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1004

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DU BASKATONG-PROJET NETTOYAGE

CONSIDÉRANT que le Baskatong est un merveilleux plan d'eau dans notre région;

CONSIDÉRANT que cette destination de choix est très achalander par les sports nautiques, pour les pêcheurs et les aimants de la nature;

Il est proposé par monsieur Claude Desjardins et résolu de participer au projet de nettoyage et de sensibiliser la propreté du plan d'eau. La municipalité fournira un homme avec machinerie et conteneur. Et installera une pancarte à notre mise à l'eau pour promouvoir le nettoyage du Baskatong.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1005

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE MANDATER LAVERY AVOCATS POUR LE DOSSIER DU LOT 3 319 000

CONSIDÉRANT qu'une construction doit respecter toutes les dispositions applicables sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que lorsqu'une construction a été faite de manière dérogatoire à une disposition importante de la réglementation applicable, la Municipalité peut demander la sanction du règlement et la démolition de cette construction;

CONSIDÉRANT qu'une construction dérogatoire a été constatée sur le lot 3 319 000;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu que la Municipalité prend acte des informations reçues de la fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme concernant la présence d'une nouvelle construction sur le lot 3 319 000 ne respectant pas des dispositions importantes de la réglementation municipale, dont un empiètement dans la rive du Lac Baskatong. Par conséquent, la Municipalité décide d'exiger que cette construction soit démolie ou modifiée afin qu'elle respecte toutes les dispositions applicables des règlements d'urbanisme. Pour ce faire, la Municipalité mandate Lavery Avocats pour la représenter et entreprendre toutes les procédures nécessaires, dont celle prévue à l'art. 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1006

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcerf-Lytton autorise la présentation du projet de la mise aux normes de la patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre de Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Montcerf-Lytton à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcerf-Lytton désigne Madame Natacha Wacquier, Directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond et résolu d'autoriser à la directrice générale de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1007

DEMANDE DE PROJET POUR KIOSQUES

CONSIDÉRANT qu'il n'a plu de marché aux puces à Maniwaki;

CONSIDÉRANT qu'une citoyenne aimerai organiser un projet similaire;

CONSIDÉRANT que nous avons beaucoup de producteurs locaux et même les municipalités avoisinantes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Desjardins et résolu d'autoriser que des kiosques soient installé à l'extérieur de la municipalité, tout en respectant les consignes sanitaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1008

JOURNÉE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerai organiser une activité culturelle dans sa municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Christianne Cloutier et résolu d'organiser une journée culturel le 24 septembre 2021, tout en respectant les consignes sanitaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-1009
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Émond de procéder à la levée de l'assemblée à 22h39.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Mélissa Morin
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Morin, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Mélissa Morin
Directrice générale adjointe